



## Formulaire d'accréditation MEDIAS et PHOTO

Basé sur les Directives de la NL régissant la collaboration avec les médias (7.1)

### Club recevant\*

*Le club recevant se réserve le droit de refuser les demandes d'accréditation injustifiées.  
Veuillez noter que votre demande doit être soumise au responsable médias du club recevant au plus tard à 12h00 la veille du match. Pour les matchs du weekend, celle-ci doit être déposée au plus tard à 12h00 le vendredi précédent le match. En principe, les demandes d'accréditation incomplètes, tardives ou effectuées par téléphone ne peuvent pas être prises en compte.*

### Demande pour\*

Accréditation journalière (au maximum 2 places par média)

Date	Adversaire	Places
Date	Adversaire	Places
Date	Adversaire	Places

### Accréditation pour la saison

*Le responsable médias du club recevant décide de l'attribution des accréditations pour la saison. Les demandes d'accréditations pour la saison doivent être déposées au plus tard d'ici au 15 août auprès du responsable médias.*

### Place de stationnement / plaques d'immatriculation :

*La demande pour une place de stationnement n'offre pas de garantie d'obtention d'une possibilité de stationnement. Veuillez-vous informer sur les places de stationnement individuelles disponibles pour les journalistes auprès du club recevant.*

### Ligne ISDN (les frais doivent être acquittés sur place et en liquide)

### Gilet photo

### Caméra dans le but (approuvé par la NL)

*Le port d'un gilet photo/TV est obligatoire pour les journalistes, les photographes et les cameramen se trouvant à proximité immédiate de la bande et/ou autour de la surface de glace.*

### De\*

Prénom / nom	No. carte prof.
Rue	NPA / lieu
No. de portable	E-mail

Statut professionnel*	Presse	Radio	TV	Photo	Web	Autre
-----------------------	--------	-------	----	-------	-----	-------

Employé chez média/agence/éditeur

Indépendant / Indépendant avec mandat de rédaction de

Personne en charge	Adresse
No. de téléphone	E-mail

\*Indication obligatoire